



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES  
N° 2024/06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CARRY-LE-ROUET**

**SEANCE DU 24 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 24 janvier, à 16 h 00,  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
En lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de Madame Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS,  
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale  
et des Familles

Date de la convocation : le 12 janvier 2024

<b>Nombre de membres</b>	<b>Les membres présents en séance :</b>
<b>En exercice : 13</b>	Mme GUARINO - M. BARNAKIAN -
<b>Présent(s) : 08</b>	Mme GUIONNET - M. MARZA
<b>Pouvoir(s) : 04</b>	Mme BISSON GUENOUN - Mme DAUBOL -
<b>Absent(s) : 01</b>	M. POTAUX - M.SEGUIN
<b>Délibération comportant 4 pages</b>	<b>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</b>
	M. CARPENTIER à Mme GUARINO
	Mme JULIEN à M. BARNAKIAN
	Mme BELGACEM à Mme DAUBOL
	Mme TRIGNAN à Mme GUIONNET
	<b>Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : 01</b>
	M. LIVON
	<b>Le ou les membre(s) absent(s) : /</b>

Secrétaires de Séance : Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS  
Mme Patricia GOMEZ, directrice du CCAS

**OBJET : ORGANISATION ET PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU CCAS DE  
CARRY-LE-ROUET LORS DES MANIFESTATIONS DE L'UDCCAS 13  
DURANT LE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2024  
(ASSEMBLEE GENERALE, COLLEGES CONSULTATIFS, FORMATIONS)  
EXERCICE 2024**

**RAPPORTEUR :** Mme Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS

**VU** Le renouvellement des instances de l'UDCCAS des Bouches-du-Rhône (UDCCAS13) qui ont eu lieu le 5 février 2021.

**CONSIDERANT** que lors de la séance Mme Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS de Carry-le-Rouet a été élue Présidente de l'UDCCAS13.

**CONSIDERANT** que conformément au règlement intérieur de l'UDCCAS13 accepté par tous ses membres, le siège de l'UDCCAS13 est dorénavant dans les locaux du CCAS de Carry-le-Rouet et ce jusqu'au terme du mandat d'élue, Présidente de l'UDCCAS 13 et Vice-Présidente du CCAS de Carry-le-Rouet.

**CONSIDERANT** que l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale des Bouches-du-Rhône a pour objectif de représenter les CCAS et de promouvoir l'action sociale communale, d'offrir un espace de partage d'expériences et d'échanges de pratiques professionnelles, de développer des partenariats et être le relais de l'Union Nationale des CCAS vers les adhérents. L'UDCCAS13 est composée d'un Conseil d'Administration qui est secondé par un Collège Consultatifs de Directeurs et de CCAS adhérents. Des réunions (assemblée générale, collège consultatif, réunions thématiques sur l'échange de pratiques professionnelles) sont organisées par l'UDCCAS 13 et accueillies par un CCAS hôte.

**CONSIDERANT** que le CCAS de Carry-le-Rouet a pour mission d'accueillir l'UDCCAS 13 pour son assemblée générale et ses collèges consultatifs des directeurs, des formations en présence de représentants des CCAS adhérents,

**CONSIDERANT** que le CCAS hôte prend en charge le café accueil pour l'ensemble des instances et des formations de l'UDCCAS13, le déjeuner des participants lors de l'assemblée générale de l'UDCCAS13, organisés sur la commune,

La Vice-Présidente du CCAS informe les administrateurs que le programme prévisionnel dont le CCAS de Carry-le-Rouet sera hôte durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024 :

- 3 formations, dont une liée au Handicap
- 1 assemblée générale et conseil d'administration
- 1 collège consultatif des directeurs de CCAS

Comme les années précédentes, le CCAS de Carry-le-Rouet, est amené à prendre en charge :

- le café accueil pour l'ensemble des manifestations annoncées
- le pot de l'amitié et le déjeuner pour les participants à l'assemblée générale ainsi que le pot de l'amitié et le déjeuner pour les participants à la formation liée au Handicap, créée en 2024 dans le cadre des actions d'accompagnement du public en situation de handicap.

La dépense prévisionnelle globale concernant l'ensemble de ses actions serait aux environs de 3500 €. Ce montant peut être variable à la baisse comme à la hausse en fonction du nombre de participants.

Les dépenses s'inscriraient du budget du CCAS chapitre 011 – exercice 2024

Afin d'offrir à notre centre communal d'action sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, le conseil d'administration il est proposé au conseil d'administration de donner une délégation de pouvoirs au Président du CCAS et en cas d'absence du Président, à la Vice-Présidente du CCAS, pour procéder aux commandes nécessaires ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

Ouï l'exposé de Madame Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

#### DECIDE :

##### ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ

- de prendre acte de l'organisation par le CCAS de Carry-le-Rouet des manifestations suivantes : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Collèges Consultatifs des Directeurs de CCAS, formations, mis en place par l'UDCCAS13 sur la commune de Carry-le-Rouet

- 12 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « Abstention

##### ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ

- d' approuver la prise en charge du café accueil pour les manifestations de l'UDCCAS 13 organisées sur la commune de Carry-le-Rouet

- 12 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « Abstention

##### ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ

- d'approuver la prise en charge financière des déjeuners et pots de l'amitié à l'ensemble des participants lors de l'assemblée générale et la formation sur le Handicap de l'UDCCAS 13 organisées sur la commune de Carry-le-Rouet dont le montant prévisionnel de 3500 € est variable à la baisse comme à la hausse en fonction du nombre de participants

- 12 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « Abstention

**ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ**

- de donner une délégation de pouvoirs au Président du CCAS et en cas d'absence du Président à la Vice-Présidente du CCAS à procéder aux commandes nécessaires ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

- 12 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « Abstention »

**ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ**

- d'approuver que ces dépenses s'inscriront au budget du CCAS chapitre 011 – exercice 2024

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 24 janvier 2024

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Sous-Préfecture  
d'Istres 05 FEV. 2024  
Le :  
Et publication ou notification  
Du..... 05 FEV. 2024



Le Président du C.C.A.S.  
René Francis CARPENTIER  
Maire de Carry-le-Rouet